



**MAIRIE**  
rue de la Grosse Borne  
80132 VAUCHELLES-LES-QUESNOY  
Téléphone 09 60 43 69 05 – Fax 03 22 24 14 56  
email : [mairie.vauchelles-lesquesnoy@wanadoo.fr](mailto:mairie.vauchelles-lesquesnoy@wanadoo.fr)

## **RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL du 27 juillet 2015**

Sont présents tous les Conseillers en exercice à l'exception de Mme DUMONT, excusée.

Président : Monsieur Régis PATTE, Maire.

Secrétaire : Monsieur Laurent DELASSALLE, Conseiller municipal.

Après que Monsieur le Maire ait précisé que la CCA ayant opté pour la répartition « dérogatoire libre », la somme de 14 401,00 € n'est pas à prendre en compte, le compte rendu de la réunion du 26 juin 2015 est approuvé à l'unanimité.

### **I – Personnel Communal**

- *Emploi d'Avenir* : le contrat de M. BOUCART s'achève le 10 août 2015. La Mission Locale, contactée pour un éventuel renouvellement, a indiqué que celui-ci ne pouvait se faire que sur deux ans dans les mêmes conditions que le contrat initial.

Le Conseil Municipal, considérant que l'agent actuellement à temps partiel thérapeutique a demandé son renouvellement, décide de reconduire le contrat de M. BOUCART pour les deux ans considérés.

M. le Maire précise que le temps partiel thérapeutique ne peut pas dépasser une année. En cas d'accord du renouvellement demandé, celui-ci ne pourra excéder six mois.

- *CUI CAE* : pour ces contrats, la durée maximale est de deux ans. En cas de renouvellement des deux contrats en cours qui s'achèvent le 03 août 2015, cela ne pourra se faire que par paliers : huit mois puis 4 mois, à condition qu'aucun changement n'intervienne dans les réglementations fixées par l'État, la Région et le Pôle Emploi.

Le Conseil Municipal, entendu M. le Maire, l'autorise à demander la reconduction des contrats de Mmes Aude OLEN et Stéphanie ROGER pour une période de huit mois.

### **II – Travaux au groupe scolaire – phase 2**

- *demande de subvention au Conseil Départemental* : M. MAILLET présente le projet de demande de subvention au Conseil Départemental.

Il précise avoir transmis au service compétent un pré-dossier en réponse duquel il lui a été conseillé de solliciter une nouvelle répartition du CIDT (Contrat d'Investissement Département Territoire) à la Communauté de Communes de l'Abbeillois.

Le montant initial retenu pour le CIDT était de 180 000,00 € pour un montant de travaux estimé à 202 000,00 €. Il faut ajouter le désamiantage pour un coût prévu de 25 000,00 €.

Lors du rendez-vous prévu avec Mme la Directrice Générale des Services de la CCA, il sera demandé une subvention de 25 % pour 227 618,99 € hors taxe de travaux en espérant que la CCA aura suffisamment de réserves pour financer cette dépense.

Le Conseil Municipal donne son accord pour que M. le Maire dépose une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et sollicite le commencement anticipé des travaux.

- *validation des décisions de la CAO* : la CAO (Commission d'Appel d'Offres), dans laquelle siégeait M. le Trésorier d'Abbeville, s'est réunie afin de désigner les entreprises retenues pour les différents lots de la 2<sup>ème</sup> phase du groupe scolaire.

Le lot 1 : gros œuvre étendu n'a recueilli aucune offre. Une consultation sera relancée en septembre.

Le lot 2 : Menuiseries Extérieures, est confié à l'Entreprise PROFILS GLACES pour 36 765,00 €, option comprise.

Le lot 3 : Plâtrerie – faux plafond – Menuiseries Intérieures, est attribué à la Société EPM pour 15 880,23 €.

Le lot 4 : Électricité, est remis à la SARL Ets GAFFÉ pour 3 915,60 €.

Le lot 5 : Plomberie – Chauffage – Ventilation, est donné à l'Entreprise Christian Yvon pour 61 556,70 €.

Le lot 6 : Désamiantage, est, quant à lui attribué à la Société VIDAM pour 19 000,00 €. Il est précisé que M. DERUME, Plombier – Chauffagiste à Vauchelles-les-Quesnoy, avait déposé une offre pour le lot 5. Cependant, le dossier incomplet n'était pas recevable et l'offre n'a pas pu être étudiée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les décisions de la CAO.

Si le commencement anticipé des travaux est accordé lors de la demande de subvention, les travaux de la chaufferie pourraient débuter en septembre.

Dans le cas contraire, il faudrait prévoir des frais de réparation sur l'ancienne chaufferie.

Le désamiantage devrait pouvoir être réalisé en quinze jours et pourrait être réalisé durant les vacances de printemps 2016.

Selon les conditions météorologiques, les menuiseries extérieures pourront être changées pendant des petites vacances.

Les travaux devraient donc être achevés pour la rentrée de l'année scolaire 2016/2017.

Des sanitaires provisoires sont à prévoir. Un courrier sera adressé à la CCA afin de connaître ses disponibilités.

Après le délai de garantie, il est décidé que M. DERUME continuerait à assurer la maintenance du chauffage.

### **III – Communauté de Communes de l'Abbevillois**

- *répartition des sièges* : initialement, les membres de la CCA avaient décidé que chaque commune rurale serait représentée par deux membres.

Après les ré-élections de Mareuil-Caubert, la Préfecture a imposé une nouvelle répartition des sièges et Vauchelles-les-Quesnoy s'est vu dotée de trois représentants alors que d'autres conservaient leurs deux sièges et certaines n'en avaient plus qu'un.

Le Préfecture, par un nouveau courrier, donne le choix aux membres de la CCA, de revenir à l'ancien système.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, opte pour cette nouvelle proposition qui ramène à deux, les délégués de chaque commune rurale.

- *transfert de compétence PLUI* : la Loi ALUR rend caduque le Plan d'Occupation des Sols de la Commune au 31 décembre 2015 sauf si une procédure de création d'un Plan Local d'Urbanisme est mise en place par la Commune, ce qui a été fait.

La Loi ALUR prévoit également le transfert de compétence vers les Communautés de Communes qui conduirait à l'établissement d'un PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal). C'est ce que propose la CCA.

Pour inciter les communes à se regrouper, la Loi ALUR prévoit un lancement des procédures avant le 31 décembre 2015 avec un PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) à réaliser avant le 27 mars 2017 et un PLUI approuvé avant le 31 décembre 2019 pour une durée de validité du POS qui serait prolongée jusqu'à cette date.

La CCA a délibéré et accepté de prendre cette compétence. Toutefois, le coût pour les Collectivités n'a pas été chiffré.

Dans l'avenir, il serait souhaitable qu'avant de donner un avis sur un transfert de compétence, une étude soit réalisée pour en connaître le coût.

Est évoquée ensuite la situation de la Commune de Bray-les-Mareuil qui se retrouve seule face à l'instruction de ses dossiers relatifs au droit des sols.

M. le Maire rappelle à ce sujet que Vauchelles-les-Quesnoy avait proposé la gratuité du service comme 75 % des Communautés de Communes le pratiquent mais que malheureusement le bureau de la CCA en avait décidé autrement.

Le transfert de compétence PLUI est, quant à lui, accepté par le Conseil Municipal qui espère que la Bureau d'études choisi, se rendra dans chaque Commune afin de prendre en compte leurs souhaits.

Les zones d'extension seront toutefois probablement réduites. La Commission Urbanisme de la Commune devrait se réunir afin de réfléchir aux propositions à soumettre pour la Commune.

### **IV – Cantine scolaire : désignation du prestataire**

Mme MICEK donne connaissance des propositions de « La Normande » (2,85 € par repas adulte ou enfant) et de « API » (2,60 € par repas enfant et 3,10 € par repas adulte).

Chaque Société se propose de prêter à la Commune un four de remise en température pendant deux ans et de fournir le pain. Un stock de dépannage est également prévu par chacune.

Il est cependant rappelé que le contrat signé avec l'une ou l'autre de ces sociétés sera de un an. Au bout de la période de prêt, un four devra être acheté par la Commune au tarif actuel de 2 à 3 000 € ou loué pour 90 € par mois.

L'Assemblée Délibérante décide, à l'unanimité, de choisir la Société « API ».

## **V – Salle communale : règlement**

Deux problèmes liés à la location de la salle communale sont apparus récemment.

En conséquence, le Conseil Municipal décide que les conditions de prêt aux Associations et Personnes extérieures ne sont pas modifiées.

Par contre, le tarif destiné aux Vauchellois ne sera appliqué que pour les locations destinées aux seuls habitants du Village.

La demande d'utilisation de la salle devra comporter le motif précis qui sera reporté sur le contrat de location.

La commission compétente validera les demandes.

## **VI – Recensement de la population**

Le recensement de la population se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016.

Mme Véronique LAURENT, Secrétaire de mairie, est nommée coordonnatrice. Elle sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte.

## **VII – Questions diverses**

- Le courrier de M. le Maire distribué dans chaque boîte aux lettres du Village semble avoir porté ses fruits car les dégradations ont nettement baissé.  
En ces temps de circulation intense dans le Village en raison du barrage de la RD 1001, la route est dangereuse et les Jeunes doivent être très vigilants et respecter la signalisation.
- Monsieur MAMELIN quitte le groupement de gendarmerie d'Abbeville et est remplacé par Monsieur PREDHOMME.
- Tous les ans sauf en 2014, un courrier est transmis aux propriétaires de l'habitation sise au 243 rue du Quesnoy afin qu'elles veuillent bien entretenir leur terrain.  
Aucune réponse n'est apportée, rien ne bouge.  
Les ronces envahissent maintenant le domaine public et les terrains voisins. La végétation menace la pérennité de la construction.  
Un courrier recommandé avec accusé réception sera transmis afin de faire cesser cette friche et rappeler leurs obligations aux propriétaires.  
Un délai d'un mois sera donné pour la remise en état de la parcelle avant que ne soit mise en place une procédure d'abandon qui pourrait conduire à l'expropriation.
- Les travaux de l'église sont terminés mais l'intérieur est recouvert d'une poussière blanche dont il est difficile de se débarrasser.  
Bien que l'option « nettoyage » n'ait pas été prévue au devis, il aurait été souhaitable qu'un SAS de protection soit prévu.  
M. le Maire en rendra compte à l'entreprise TECHER.
- L'APAVE est passée vendredi afin d'établir un rapport sur l'accessibilité des bâtiments communaux aux personnes handicapées.  
Une nouvelle réglementation a été mise en place. Ainsi, la voirie n'entre plus dans le champ d'application et le changement des double-portes qui, initialement, était prévu à la mairie n'est plus obligatoire.  
L'église obtiendra probablement une dérogation en raison de son implantation près d'un virage.  
La rampe d'accès à l'école reste problématique. Une autorisation pourrait être donnée pour que sa réalisation s'effectue sur trois ans.  
Une réunion se tiendra à la CCA d'ici deux mois.

- Des félicitations sont adressées à M. DASSONVILLE à qui vient d'être décernée une médaille militaire.
- M. BÈGUE a informé M. le Maire qu'un policier amiénois, domicilié à Vauchelles-les-Quesnoy, avait été grièvement blessé dans l'exercice de ses fonctions.  
M. le Maire informe l'Assemblée lui avoir transmis ses vœux de prompt rétablissement.
- Les accueils de loisirs ont très bien fonctionné cette année et le repas de fête de fin de centre organisé par la Commune affiche complet.
- Une convention d'occupation de la salle des sports « Edmond Petit » a été proposée à la mairie et à l'école de Bellancourt pour l'année scolaire 2015/2016.  
M. le Maire attend le retour des observations éventuelles pour finaliser cette convention.  
Le Conseil Municipal lui donne tout pouvoir pour la signature.
- Le vendredi 04 septembre, une réunion sera organisée avec les Associations Sportives pour l'occupation de la salle des sports « Edmond PETIT ».
- Une quarantaine d'Ados sont pour le moment inscrits au voyage à WALIBI.
- « La Maritime » passera par Vauchelles le 12 septembre prochain.
- « Guignol » spectacle de marionnette, a été joué sur la place communale le 22 juillet.
- M. le Maire donne lecture d'un courrier de M. le Président du Club de Loisirs Léo Lagrange concernant l'utilisation du barnum dont l'Association est propriétaire.  
M. le Maire précise qu'une seule Association et la Commune ne l'utilisent pour le moment. Une demande d'utilisation sera faite par courrier dorénavant.
- Des places de parking destinées aux personnes handicapées seront finalisées l'hiver prochain à la mairie et sur la place communale.
- Des panneaux d'interdiction et route barrée aux poids lourds ont été installés dans les rues difficiles d'accès pour éviter les problèmes survenus avec des camions de grandes dimensions qui passaient à Vauchelles-les-Quesnoy sans respecter la déviation préconisée pour le barrage de la RD 1001 jusqu'au 08 août.  
La vitesse importante des gens qui ne connaissent pas le village est dangereuse dans le bas de la rue de la Croix pourtant limitée à 30 km/heure.  
L'agence routière sera consultée pour une signalisation complémentaire sur la chaussée.  
Une réflexion est engagée sur l'installation d'un « Laisser le passage » dans le haut du chemin du Prêtre avec le croisement avec la rue du Quesnoy.
- Les locataires du logement de l'ancien presbytère ont déposé un préavis de trois mois avant de quitter les lieux pour occuper la maison qu'ils ont faite construire.  
Les familles intéressées par le logement peuvent déposer leur candidature à la mairie.
- Le déplacement de la fête locale sur le parking de la salle des sports « Edmond Petit » nécessitera le blocage de la rue de Buigny une journée.  
Des panneaux indiquant la « Fête Foraine » seront installés.  
Le stationnement des véhicules est réorganisé ; les personnes chargées du service lors du repas « Moules-frites » devront stationner leurs voitures à droite du terrain de football en laissant un passage pour les véhicules des services de sécurité.  
Le parking sera sécurisé par des barrières à l'endroit des manèges.  
Le stationnement proposé sur le terrain de football est rejeté en raison des détériorations qui pourraient être causées en cas de mauvais temps.  
Il est déploré les divers débris régulièrement trouvés près des conteneurs de la salle des sports « Edmond Petit ».
- La Société « Ouest Coordination » chargée dans la phase 1 des travaux du groupe scolaire de l'OPC (Organisation – Protection – Coordination) a été reprise par la Société TPF-i.  
L'avenant entérinant le transfert est approuvé à l'unanimité.

### VIII – Questions orales

- Les problèmes de la structure gonflable louée pour la Fête Nationale du 14 juillet sont évoqués : la Société, contactée, n'a pas encore donné réponse.
- Le Syndicat A. GE. D. I. a transmis un devis pour une migration du générateur du site INTERNET de la Commune vers une version plus récente.  
Les responsables du site se réuniront courant de semaine prochaine pour en discuter.
- La SARL ETS GAFFÉ n'a toujours pas remédié aux dysfonctionnements des radars pédagogiques.
- Une nouvelle représentation de « La Déchirure » sera organisée par l'Harmonie à la demande de M. le Maire dans la salle « Edmond Petit ».
- Le panneau d'entrée du Village côté cimetière est illisible. Son remplacement sera prévu au budget primitif 2016.
- L'implantation d'un terrain de pétanque est prévu sur le stade en fin d'année 2015.
- Lors de la dernière réunion organisée par la CCA avec ORANGE, il a surtout été question de parabole pour l'accès à INTERNET.  
La Commune espère toujours le passage de la fibre optique pour la fin 2016.
- Des études réalistes sur l'assainissement collectif vont être effectuées par la CCA.  
Il se pourrait que Vauchelles-les-Quesnoy et Mareuil-Caubert soient prioritaires.  
Les coûts envisagés pour Vauchelles-les-Quesnoy seront ainsi connus.
- La mairie n'a aucune information pour ce qui concerne l'habitation de M. GAREST, décédé récemment.  
L'envahissement de la propriété par les mauvaises herbes pourrait conduire à la même procédure que l'habitation de la rue du Quesnoy

Pour copie conforme.

Vauchelles-les-Quesnoy, le 03 août 2015.

